



**Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix**

4, rue du 8 mai 1945 - BP 28  
87500 Saint-Yrieix-la-Perche  
Tél : 05 55 08 88 76  
Fax : 05 55 08 21 80

[www.communaute-saint-yrieix.fr](http://www.communaute-saint-yrieix.fr)  
[info@communaute-saint-yrieix.fr](mailto:info@communaute-saint-yrieix.fr)

## DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Cadre réservé au SPANC**

Date de réception : .....

Dossier complet le : .....

Envoi pétitionnaire le : .....

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### Propriétaire (ou pétitionnaire)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Adresse actuelle : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° téléphone / Portable : ..... Courriel : .....

#### Informations terrain

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Section et numéro de parcelle(s).....

#### Conception et/ou réalisation du projet d'assainissement non collectif

Société (bureau d'étude, constructeur, terrassier) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

N° téléphone / Portable : ..... Courriel : .....

#### Nature du projet

Installation liée à une construction neuve

Réhabilitation

#### Pièces à joindre à la demande

- Plan de situation (échelle 1/25000)
- Plan cadastral de la parcelle
- Plan intérieur de l'habitation ou un descriptif détaillé des pièces qui constituent l'immeuble
- Plan de masse précisant (échelle 1/500 ou 1/250) :
  - la position de l'immeuble et les limites de propriété
  - la position des différents ouvrages d'assainissement et des canalisations
  - L'emplacement des puits, sources, ruisseaux dans un rayon de 100m
  - le devenir des eaux pluviales
  - topographie du terrain, en indiquant par une flèche, la pente générale
- Le cas échéant, l'accord du propriétaire ou gestionnaire de l'exutoire

#### Si nécessaire, le SPANC pourra demander les pièces suivantes ci-dessous :

- Un plan de coupe de l'installation avec points de niveau
- Étude de définition de la filière à la parcelle



## PROJET

### Définition de la filière d'assainissement non collectif

**Rappel : le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que la maîtrise d'œuvre ne sont pas de la responsabilité du SPANC**

#### FILIERE TRADITIONNELLE

##### Dispositif de prétraitement

- Fosse toutes eaux.....litres
- Préfiltre décolloïdeur (*fortement recommandé*) :  Oui  Non
- indépendant, volume : .....  intégré à la fosse
- Capacité du bac à graisses .....litres (si nécessaire)
- cuisine seule raccordée (200 litres)  ensemble des eaux ménagères raccordées (500 litres)

##### Dispositif de traitement

- Tranchée d'épandage :  épandage sur terrain plat  épandage sur sol en pente (>5%)
- Linéaire total : .....m Nombre de tranchées : ..... Linéaire d'une tranchée : .....m
- Profondeur : .....m Largeur : .....m
- Filtre à sable drainé\*  Filtre à sable non drainé
- Longueur : .....m Largeur : .....m Surface : .....m<sup>2</sup>
- Toilettes sèches  Autres: .....

##### Aide au dimensionnement

Tableau d'aide au dimensionnement :

Type d'habitation	Capacité de la fosse toutes eaux	Longueur minimale d'épandage*	Surface minimale du filtre à sable
<b>T3-T4</b>	3 m <sup>3</sup>	60 m	25 m <sup>2</sup>
<b>T5</b>	3 m <sup>3</sup>	75 m	25 m <sup>2</sup>
<b>T6</b>	4 m <sup>3</sup>	90 m	30 m <sup>2</sup>
<b>T7</b>	5 m <sup>3</sup>	100 m	35 m <sup>2</sup>

#### FILIERE AGRÉÉES

Les filières agréées sont disponible sur le site <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

- Filière compact\*  Micro station\*  Filtre planté\*
- Modèle : .....Nombre Equivalent habitant (EH) : .....
- N° agrément : .....Fabricant.....

#### EXUTOIRE DES EAUX TRAITÉES (pour les filières marquées d'un\*)

- Tranchées de dispersion : linéaire et nombre de tranchées : .....
- Fossé : Propriétaire ou gestionnaire : ..... (Autorisation écrite du gestionnaire à fournir)
- Autre (aire de dispersion...) : .....

## ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- A respecter les règles techniques de réalisation du système (Arrêté du 7 mars 2012 et du DTU 64.1)
- A la demande du service chargé du contrôle, de réaliser une étude de définition de la filière
- A informer le SPANC de toute modification de son projet
- A ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier
- A avertir le service du SPANC 10 jours avant le début des travaux et avant la fermeture du dispositif, à ne recouvrir l'installation qu'après avis du service sur sa conformité. Le non-respect de cette disposition expose le pétitionnaire à la non délivrance du certificat de bonne exécution pour son installation d'assainissement autonome
- A s'acquitter de la redevance relative au traitement du dossier. Le tarif est voté en conseil communautaire (voir délibération sur le site [www.communaute-saint-yrieix.fr](http://www.communaute-saint-yrieix.fr))
- A effectuer l'entretien nécessaire au bon fonctionnement de son installation, conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au journal officiel le cas échéant (filiales agréés)

Fait à ....., le .....

Signature du propriétaire, précédé de la mention « lu et approuvé »

## AVIS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Avis favorable (La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié).
- Avis défavorable (La filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié).
- Avis favorable avec réserves. Prendre en compte les réserves indiquées dans le courrier d'accompagnement du présent formulaire.

Fait à Saint-Yrieix-la-Perche, le .....

Le Président

*Les informations recueillies sur ce document et lors de l'appel téléphonique sont conservées par la communauté de commune du pays de saint Yrieix en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion de l'assainissement non collectif. Ce traitement de données se fonde sur une obligation légale. Vos données sont conservées pendant la durée de vie de l'ouvrage plus 30 ans. Ces données seront utilisées par le service de l'assainissement non collectif.*

*Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données, en contactant [info@communaute-saint-yrieix.fr](mailto:info@communaute-saint-yrieix.fr).*

*Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.*